



ALLIANCE DÉVELOPPEMENT

Alliance Développement
124 Avenue des Marronniers - 33700 MERIGNAC
Tél : 07 83 61 28 24
SIRET : 813 029 881 00014 / N° de déclaration d'activité : 72 33 09893 33

PROGRAMME DE FORMATION

MAQUILLAGE SEMI-PERMANENT EYE LINER

Durée du stage : 2 jours - 16 h

Horaire : de 9h à 13h et de 14h à 18h

Public concerné : Tout public, débutants souhaitant devenir dermopigmentistes, techniciens en dermographie esthétique

Prérequis : Maîtriser la lecture, l'écriture et l'expression orale en français, Être majeur et autorisation parentale pour les mineurs de 16 ans à 18 ans, Avoir l'attestation de formation Hygiène et Salubrité.
Avoir suivi la formation Maquillage Permanent Initiation et avoir pratiqué

Coût par stagiaire : 890 €

Nombre de participants maximum : 4

DEMARCHES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support – Book de formation papier fourni.
- Table, produits, blouses, matériels fournis pendant la formation.
- Travail sur peau
- Quizz

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires :

- Apprendre la colorimétrie et la théorie du maquillage semi permanent
- Maîtriser les techniques des lèvres

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EVALUABLES :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- D'identifier le besoin de la cliente
- De préparer son poste de travail et la zone à traiter
- Conseiller la clientèle dans le suivi et dans l'entretien de la prestation.
- Identifier et choisir le matériel adapté : dermographe, aiguilles, pigments.
- Comprendre la législation applicable : hygiène, sécurité, normes, obligations professionnelles.
- Mettre en place une organisation de poste conforme aux règles sanitaires.
- Régler et manipuler un dermographe en toute sécurité.
- De préparer la zone à pigmenter
- Sélectionner les pigments adaptés au phototype de la cliente en appliquant les règles de colorimétrie
- Réaliser un embellissement des yeux en dessinant un eye-liner à l'aide d'un dermographe

SANCTION DE LA FORMATION : Au terme du 2^{ème} jour de la formation, le formateur procédera à l'évaluation permettant de déterminer si la technique est acquise et remettra une attestation de formation en fonction des résultats obtenus.

CONTENU DE LA FORMATION

JOUR 1

- Apprentissage des règles d'hygiène et la législation, les indications et contre-indications du maquillage permanent, l'utilisation du matériel et de ses consommables, les principes de colorimétrie, étudier et effectuer les tracés
- Définition du projet de mise en beauté du client par la réalisation d'un diagnostic du visage et de la peau.
- Préparation du poste de travail en fonction de la zone à traiter, disposition du matériel nécessaire à la pratique
- Apprentissage de la pigmentation du ras de cils, réaliser le bon dessin, travail des différentes techniques sur plaque en latex, travail sur modèle.

JOUR 2

- Préparation du poste de travail en fonction de la zone à traiter, disposition du matériel nécessaire à la pratique
- Travail sur la technique du Ras de cils, travail des différentes sur plaque en latex, dessin, techniques et pigments, travail sur modèles.
- Évaluation pratique sur support.
- QCM théorique (législation + hygiène + technique).
Bilan personnalisé & recommandations.

En fin de formation, Évaluation des acquis par la formatrice, des modèles et de la responsable du centre.
Délivrance d'une attestation de formation